

Procédé de positionnement et d'évaluation

Entretien préalable

Lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire à une formation, un entretien préalable à l'inscription a systématiquement lieu.

Celui-ci permet d'analyser et de comprendre les acquis préalables, les besoins particuliers, la situation personnelle du candidat (aptitudes, disponibilités, délais, financement, transfert...) et de vérifier la faisabilité de la mise en place de la formation au sein de l'établissement. Un parcours individualisé de formation peut alors être construit ensemble.

L'évaluation de départ

Une « évaluation de départ » est réalisée avant toute signature de contrat. Cette évaluation a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 et a pour objectif « l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment [du] nombre prévisionnel d'heures de formation ».

L'estimation des heures nécessaire donnée par l'évaluation de départ n'a pas de valeur contractuelle, elle est indicative. Il est en effet impossible de savoir quelle sera la progression du candidat au cours de sa formation. Celle-ci dépend notamment de la motivation, de l'implication, de la régularité des heures et de l'aptitude générale de l'élève. L'estimation sera ajustée par les enseignants et communiquée à l'élève au cours de sa progression.

Déroulement et contenu de l'évaluation de départ

L'évaluation de départ dure environ 55 minutes.

Elle se déroule généralement sur un ordinateur au sein de l'auto-école. Pour les candidats ayant déjà pris des leçons de conduite, elle peut se faire de manière dynamique, à bord d'un véhicule ou en deux-roues, en circulation ou sur une de nos pistes privées.

L'évaluation informatique, faite avec l'outil iciProfiler, évalue 12 facultés à travers 20 tests cognitifs.

Sont évalués :

- Les connaissances préexistantes du véhicule
- Les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route
- Les compétences psychomotrices
- Les motivations

Les tests portent sur les domaines suivants :

- Temps de réaction
- Concentration
- Balayage visuel
- Largeur du champ de vision
- Coordination motrice
- Mémoire visuelle à court-terme
- Adaptation

- Inhibition
- Attention partagée
- Estimation des distances
- Obéissance aux règles
- Prévention des risques

À la fin de l'évaluation, un nombre d'heure estimatif est communiqué au candidat. La synthèse de l'évaluation et de l'explication des différentes compétences cognitives évaluées lui sera remise et une copie est conservée à l'auto-école (voir exemple en annexe). Cette estimation sera signée par les deux parties.

L'évaluation dynamique destinée aux candidats ayant déjà pris des leçons de conduite évalue :

- La motivation, la personnalité, les envies et les attentes du candidat ainsi que son expérience de la route
- Ses compétences de conduite (en regard du programme de la formation)
- Sa capacité d'apprentissage (compréhension des consignes et restitution)
- Ses comportements (partage de la route, conscience et adaptation au risque...)

Un temps d'échange aura lieu à la fin de l'évaluation pour communiquer au candidat un volume estimatif d'heures à réaliser et pour répondre à ses questions.

Suite à l'évaluation, le candidat est libre de s'inscrire ou non en formation.

Évaluations en cours de formation

Des bilans de compétence ont lieu au cours de la formation pour vérifier et valider les acquis et l'autonomie des élèves. Ceux-ci permettent notamment d'ajuster l'évaluation du nombre d'heures nécessaires pour mener à la formation à son terme. Des examens blancs peuvent aussi avoir lieu pour évaluer l'aptitude de passage de l'élève à l'épreuve pratique en simulant les conditions d'examen.